



Vous êtes chez vous :

Si vous constatez la présence d'individus ou de véhicules suspects, appelez immédiatement la gendarmerie en donnant un signalement le plus précis possible (plaques d'immatriculation par exemple).

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

En cas de courte absence :

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez les portes.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple).
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres), déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

En cas de longue absence :

Inscrivez-vous auprès de la gendarmerie au dispositif « Opération tranquillité vacances »

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins.
- Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.

Argent et valeurs

- Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chéquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc...).
- Evitez également les cachettes plutôt classiques comme la salle de bain et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.

Courrier et téléphone

- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à La Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).
- Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.

Si vous avez été victime d'un cambriolage :

- **Prévenez immédiatement la gendarmerie ou le commissariat le plus proche du lieu de l'infraction** en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux enquêteurs d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis).
- **Avant l'arrivée de la gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes** sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire les traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête. **Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.**

GENDARMERIE - Communauté de brigades de BRIVE-LA-GAILLARDE

11, rue Eugène Labiche 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE – Tél. : 05 55 86 08 12 ou le 17